

La Cour des comptes épingle la péréquation

FISCALITÉ La Cour des comptes a examiné en profondeur le fonctionnement de la péréquation. Les résultats de cet audit sont alarmants.

PAR GREGORY.BALMAT@LACOTE.CH

« Le système actuel est un bateau sans capitaine et dont on ne trouve plus le gouvernail. » L'image proposée par la magistrate Anne Weill-Lévy est sans détour: le système péréquatif tel que pratiqué aujourd'hui n'est ni piloté, ni pilotable. La Cour des comptes a livré hier le résultat de son «audit des dépenses thématiques de la péréquation intercommunale et de la gouvernance de l'ensemble du dispositif.» Un intitulé un rien indigeste pour un document particulièrement touffu d'une centaine de pages, qui passe au crible la péréquation intercommunale.

L'organe de contrôle a d'abord concentré ses efforts sur les dépenses thématiques. Entre 2006 et 2017, elles ont absorbé près de 1,4 milliard de francs du fonds péréquatif, soit environ 20% de sa dotation. Ce volet de l'outil de solidarité intercommunale vise à compenser les surcharges financières communales en matière d'entretien forestier, de transports et de routes. Pour toucher une partie de la cagnotte péréquative, les

communes doivent passer par un formulaire. Le document est problématique, selon la Cour des comptes. Imprécis, peu clair, comportant des intitulés erronés, le formulaire affiche un manque cruel de rigueur.

Inégalité de traitement

Et ce flou peut inciter à l'optimisation péréquative, selon l'auditeur. «Optimiser n'est pas frauder. Pour tricher, il faudrait déjà qu'il y ait un cadre. Or ici, il n'y en a pas. Ce formulaire semble avoir été fait à la hâte. Il n'a pourtant jamais été analysé ni révisé depuis sa création en 2006», précise Anne Weill-Lévy. Mais les problèmes ne s'arrêtent pas à un formulaire défaillant. Lors de son examen des seize communes anonymisées retenues pour son audit, l'organe de contrôle a constaté la prise en compte de dépenses communales qui, en réalité, n'auraient pas dû faire partie de ces fameuses dépenses thématiques. «Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais les charges d'une chaufferie à bois ne peuvent pas être considérées comme de l'entretien forestier», exemplifie Christina

Maier, cheffe de mandat de l'audit. Il en résulte une inégalité de traitement entre des communes présentant des situations pourtant comparables.



L'objectif de la péréquation qui visait à atténuer les écarts a été dépassé.

ANNE WEILL-LÉVY
MAGISTRATE

Manque de personnel

Selon la Cour des comptes, ces dysfonctionnements sont systémiques et auraient dû être détectés durant les presque 13 ans d'existence de la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC). Cet immobilisme a poussé l'organe de contrôle à élargir son analyse et examiner la péréquation dans son ensemble, notamment sa gouvernance. Concrètement, la péréquation est l'affaire du Service des communes et du logement (SCL) ainsi que des faitières UCV et AdCV, tous réunis au sein d'une

commission paritaire. Mais cette dernière, selon la Cour des comptes, manque de ressources pour piloter le système péréquatif et contrôler les données fournies par les communes, notamment concernant les dépenses thématiques. «L'unité financière du SCL ne dispose que de 2,9 équivalents temps plein et n'a pas que la péréquation à gérer, loin de là», précise Anne Weill-Lévy. Difficile dans ces conditions d'aller plus loin que des tâches purement opérationnelles.»

D'autres aspects du modèle péréquatif ont également retenu l'attention des auditeurs. Ils se sont ainsi penchés sur son impact sur les ressources fiscales des communes. Selon leur analyse, une fois la facture sociale prise en compte, des communes à fortes capacités contributives peuvent se retrouver avec moins de ressources que des communes considérées comme démunies. «L'objectif de la péréquation qui visait à atténuer les écarts a, à notre sens, été dépassé: le système tend à inverser les inégalités de charges fiscales entre les communes», avance la magistrate.

Le soutien à l'Elastique citrique sous le feu des critiques



L'Elastique citrique est à un point charnière de son développement, selon la Municipalité. ARCHIVES LA CÔTE

NYON

Si le Conseil a accepté de davantage soutenir l'école, le débat a été vif.

L'Elastique citrique va pouvoir envisager l'avenir avec davantage de sérénité: le Conseil communal a accepté, lundi soir, une augmentation de sa subvention. Après plusieurs pirouettes, le dossier de l'association a débouché sur une issue positive: suite à une première demande refusée en septembre 2018, le dépôt d'un postulat du Vert Pierre Wahlen avait relancé la procédure quelques semaines plus tard.

De 26 600 francs en 2019 (moins 9000 francs de loyer pour la location de l'ancienne caserne), l'aide de la commune à l'association passera à 40 000 francs en 2020 et à 50 000 francs par an à partir de 2021. Un soutien attendu par cette association fondée par Nini et François Pythoud en 1995 et qui compte environ 1000 élèves pour un budget prévu en 2020 de 543 000 francs.

Des élus mécontents

Mais le vote du préavis de la Municipalité (38 oui, 23 non et 14 abstentions) est révélateur d'un malaise. C'est surtout dans les rangs du Parti indépendant nyonnais (PIN) que les critiques ont été les plus véhémentes. Ainsi, Jean-Pierre Vuille a tenu à rappeler que les subventions de toutes les associations ont été amputées de 5% en 2019 compte tenu des difficultés financières de la ville. «C'est un manque d'équité vis-à-vis des autres sociétés», a rebondi Pierre Girard. Au regard des tarifs des stages, il estime que l'Elastique citrique «est devenue une affaire commerciale». Reprenant la balle au bond, leur collègue Victor Allaman a, quant à lui, parlé d'injustice: il y a un an, deux autres associations s'étaient vues refuser une subvention en même temps que l'Elasti-

que citrique à savoir Musique sacrée musique et la Fête de la musique.

Le «club des quatre»

A priori, ces deux dernières ne jonglent pas dans la même catégorie. «C'est un pôle de promotion du cirque au niveau romand et qui est à un point charnière de son développement», a insisté Fabienne Freymond Cantone. La municipale socialiste de la culture a indiqué qu'avec le Far°, Visions du réel et l'Usine à gaz, elle fait partie des quatre structures signataires d'une convention quadriennale avec la Ville. Il manquait les chiffres de ces nouvelles subventions pour que le contrat avec l'association circassienne soit signé pour la période 2020-2023.



C'est un manque d'équité vis-à-vis des autres sociétés.

PIERRE GIRARD
CONSEILLER COMMUNAL, MEMBRE
DU PARTI INDÉPENDANT NYONNAIS

Sauf que cette fameuse convention aurait dû être ratifiée en 2018. «On rattrape un oubli. L'an passé, on a bricolé un paquet de subventions indigeste pour trois associations, qui a été refusé. Maintenant, on corrige une erreur qui prétendait l'Elastique citrique», a analysé le PLR Philippe Glasson. Le Vert Pierre Wahlen, a récupéré le trépied pour répondre au PIN que «l'Elastique citrique est loin d'être une entreprise commerciale. L'équité ne vaut qu'à situation égale».

Grand écart également entre l'UDC Christian Udasse qui estime que le monde culturel devait chercher des sponsors plutôt que de frapper à la porte des collectivités. «Ce sont vos charges qui montent!», a-t-il lancé à l'assemblée. La réponse est venue du socialiste Léon De Perrot: «Le sponsoring ne suffisait pas pour faire tourner de telles structures.» MCF

1,4

milliards de francs ont été consacrés aux dépenses thématiques entre 2006 et 2017.

5,9

millions de francs ont été reversés, en 2017, pour l'entretien des forêts.

Des solutions qui seront examinées

La Cour des comptes n'a pas fait que constater des dysfonctionnements. Elle propose également des mesures pour les corriger. Réforme de la gouvernance, renforcement du dispositif de gestion ou encore fixation d'objectifs clairs et mesurables, notamment en matière d'équilibre à atteindre entre les communes; ces modifications pourraient intégrer la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) prévue pour 2022. Le Conseil d'Etat a réagi au résultat de l'audit via un communiqué. L'exécutif cantonal prévoit de répondre aux recommandations portant sur la gouvernance et la surveillance du dispositif péréquatif. Il s'engage également à revoir et adapter le formulaire des dépenses thématiques. D'autres recommandations formulées par la Cour des comptes seront examinées dans le cadre des travaux en cours sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, a également fait savoir le Conseil d'Etat.

99%

soit la progression du fonds de la péréquation entre 2006 et 2017.

16

communes représentatives ont été consultées par la Cour des comptes.

Allaman: «le conseil d'avenir» de la préfète

POLITIQUE Andrea Arn, préfète du district de Morges, a rappelé quelques bases!

«N'oubliez pas qu'il y a la possibilité de se récuser, c'est mon conseil pour l'avenir.» C'est en ces termes qu'Andrea Arn, préfète du district de Morges, s'est adressée aux conseillers généraux, lundi soir. Bien que les conseillers aient reçu un courrier officiel, la représentante du Conseil d'Etat, a tenu à faire toute la lumière sur l'affaire de l'élection

du président, dont le résultat a été invalidé par le canton. Le 17 juin, Olivier Croutaz avait été élu président de l'organe délibérant. Son élection avait fait l'objet d'un recours de la part d'Anne Descuves qui briguait également ce poste. Elle a eu gain de cause, les scrutateurs ayant comptabilisé deux bulletins blancs alors qu'ils étaient va-

lables et infléchissaient précisément le vote en sa faveur. «Cette erreur commise par les scrutateurs est regrettable mais tout à fait pardonnable, cela peut arriver à tout le monde. Cette histoire a par ailleurs coûté 800 francs aux contribuables allamans».

Oter tout soupçon

Andrea Arn a par ailleurs préconisé de faire appel à la recusa-tion lorsqu'un conseiller est proche d'un dossier ou d'une

personne appelée à être élue. Dans ce cas précis, l'épouse d'Olivier Croutaz faisait partie des scrutateurs. «L'erreur est humaine, mais si vous en faites une sur un objet qui vous concerne ou concerne un proche, il restera toujours un petit soupçon que vous avez fait exprès pour arriver au résultat souhaité. Dans ce cas, je vous conseille de faire appel à la possibilité de vous récuser, a affirmé la préfète. Cela évite de vilaines pensées et un tas d'histoires. Je souhaite que l'on tourne cette page et qu'une bonne ambiance règne à nouveau au sein du Conseil»

Un vœu partagé par la nouvelle présidente Anne Descuves. Par contre, Olivier Croutaz, excusé, était absent, appelé à un dépannage en urgence.